# Tu es leur imam ! Adapte-toi au plus faible d’entre eux et prends un muezzin qui ne prend pas de salaire pour appeler à la prière !

‘Uthmân ibn Abî Al-‘Âṣ (qu’Allah l’agrée) relate qu’il demanda : « Ô Messager d’Allah ! Désigne-moi comme imam auprès des miens ! - Il répondit : Tu es leur imam ! Adapte-toi au plus faible d’entre eux et prends un muezzin qui ne prend pas de salaire pour appeler à la prière ! »

[Authentique] [Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Ce hadith nous explique que si quelqu’un considère qu’il est apte à occuper la fonction d’imam, il peut le demander à son gouverneur. Cela n’est pas comparable au fait de demander l’autorité, qui est interdit. Toutefois, il doit prendre en considération la situation des fidèles qu’il dirige et s’adapter aux plus faibles, en leur épargnant toute difficulté. De même, il doit préférer le muezzin qui a pour seule intention de gagner la récompense d’Allah, car son œuvre est plus à même d’être accomplie avec sincérité. Cependant, s’il ne trouve aucun bénévole, l’imam peut payer le muezzin à partir du Trésor Public.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/10626